

demands tiennent un côté de la rue principale de Douaumont et les Français l'autre côté. Le combat continue avec acharnement, les Français et les Allemands tout à tour gagnant quelques mètres de terrain dans cette lutte pour s'assurer la possession du village et de la hauteur de Douaumont.

Les troupes allemandes, autant qu'on peut en juger sur les commodes d'hommes, Brandebourg, de Hanovre et de la Poméranie. La première attaque sur Verdun, la semaine dernière, fut entreprise avec 250.000 hommes ; on ne croit pas qu'un corps de ces corps soit encore en action, car les trois cinquièmes de ces soldats sont hors de combat et le reste est tellement découragé qu'il n'a pu être utilisé pour la deuxième attaque prononcée actuellement.

Paris, 4 Mars.

L'ensemble de la position de Douaumont, écrit le Petit Parisien, comprend le fort, le village et une série de redoutes.

Les redoutes sont toutes en notre possession. Une lutte héroïque s'est livrée autour de celle qui se trouve à 200 mètres environ à l'est du fort. Trois fois elle a été prise et reprise par nous, elle est restée finalement aux mains de nos troupes qui la tiennent bien.

Tous les efforts de l'ennemi sont venus se briser contre nos héroïques soldats.

Les phases de l'action depuis le 21 février

Paris, 4 Mars.

Dans le Journal, la critique militaire colonel X... écrit, à propos de la reprise de la bataille :

Cette reprise s'explique aisément si on réfléchit que dans le terrain en face de l'Allemagne ne peuvent engager à la fois qu'un nombre d'hommes restreint. Du 21 au 27, ils avaient attaqué avec sept corps d'armée, c'est-à-dire avec 300.000 hommes, mais non pas sans exemple, de 20 hommes par mètres courant. C'est un maximum, et dans de telles conditions, les unités doivent être épuisées, leurs munitions sont épuisées, le monde se mouvant avec peine et se mélangeant beaucoup trop facilement. Si, comme on le dit, la masse du choc allemand était d'un chiffre beaucoup plus élevé, il est évident qu'elle s'est trouvée nécessairement inefficace. C'est cela, sans doute, qui donne aujourd'hui.

En même temps, le champ de bataille a pu être nettoyé et armé, l'artillerie lourde a pu être approchée, par exemple, vers le ravin de Anglemont ou vers la cote 344.

Ces batailles à longue portée, et à l'après-midi, existent, commentent dans la guerre actuelle. Du 21 au 24, les Français reculent de leurs premières sur leurs secondes positions ; les 25 et 26, les Allemands essaient dans des assauts multiples de reprendre, de rompre ces secondes positions ; du 27 au 31, les combats se ralentissent et cessent.

Le 2, la bataille recommence sur ce même plateau de Douaumont où s'étaient livrés les combats du 26 ; l'armée allemande essaie d'enfoncer le coin à l'ouest même où elle l'a brisé, elle veut aller au pied d'une petite grotte qui se trouve au nord-est, qui tient dans les ruines du fort entouré aux deux côtés, mais communiquant avec le gros de l'armée par un boyau.

La tactique des journées du 2 et du 3 semble être d'élargir cette position avancée en attaquant à fond des deux côtés à l'ouest, sur le village de Verrières, et à l'est, en agrandissant la pointe de pénétration jusqu'à faire une véritable brèche.

Les attaques sur Verrières doivent être extrêmement difficiles, toutes celles qui ont été tentées par les Allemands ont été repoussées par nos positions au sud du village, et on nous dit que celles qui viennent du Nord ont été repoussées par nos troupes de barrage avec des pertes terribles pour l'ennemi. Les attaques sur Douaumont ont, dans la matinée du 3, porté l'ennemi jusque dans le village. La lutte continue sans arrêt, Douaumont est composée en réalité d'une rue parallèle au front. Le 2, nous étions dans les ruines des maisons et les Allemands aux abords. Le 3, au matin, la situation était renversée. Dans l'après-midi, nous avons ramené nos troupes aux limites. Fluctuations de la bataille sur un front qui tient solidement.

Les efforts allemands sont condamnés à échouer

Londres, 4 Mars.

Parlant de la reprise du combat autour de Verdun, le Daily Telegraph écrit :

Les Allemands ont eu l'air de vouloir avoir une meilleure tournure d'abord, parce que les Français, avec le courage et la ténacité indomptables qui leur ont gagné l'admiration du monde entier, repoussent toutes les attaques, ensuite parce que le prix payé par les Allemands s'est élevé à un chiffre énorme.

Malgré ces sacrifices, l'Allemagne n'abandonne pas l'idée d'obtenir un succès dont elle se croit capable, mais elle ne peut pas le faire.

En effet, tous les neutres attendent l'issue du combat. Aussi, si les tentatives allemandes échouent, ce sera une catastrophe morale et matérielle. Les tentatives allemandes ont échoué, ce sera une catastrophe morale et matérielle. Les tentatives allemandes ont échoué, ce sera une catastrophe morale et matérielle.

La défense de l'Herbelois

Paris, 4 Mars.

C'est le 21 février, à 7 heures 20 du matin, que les Allemands commencent la préparation de leur attaque. Ils ont fait venir de l'artillerie formidable sur les positions qu'ils voulaient enlever. Les obus de tous calibres tombaient dru comme grêle, depuis le 10 jusqu'au 20, c'était un véritable déluge, d'une intensité inusitée jusqu'ici.

Mais on feu roulant s'exerçait par séries sur les objectifs choisis comme points d'attaque, une zone de cinq cents mètres de large, et de un kilomètre de profondeur par exemple, était battue pendant plusieurs heures, de telle sorte que le sol était labouré sur toute cette étendue d'une manière remarquable. Les obus lacrymogènes et à gaz sulfureux furent aussi employés par l'ennemi, pour accentuer l'effort.

Cependant, en dépit de cet effroyable arrosage, les Allemands ne purent, le premier jour, que pénétrer dans notre première ligne de défense de l'Herbelois, et prendre un ouvrage de la même manière. Les pertes furent énormes, en comparaison de l'effort mécanique et de l'effort humain qu'ils avaient déployés contre notre ligne de résistance.

C'est alors que mon régiment fut appelé pour contre-attaquer et essayer de reprendre la première ligne perdue.

Quant le 22, il fut entendu, il n'y avait plus que de chaotiques éléments de troupes, des sillons bouillonnés, des trous d'obus.

A minuit, donc, le 21, les hommes étaient en position et nous fîmes assez heureux pour faire, dès notre arrivée sur le terrain, 63 prisonniers qui furent envoyés à l'arrière.

Notre contre-attaque eut lieu le 22, à 4 heures 30 du matin, mais au bout d'un moment les Boches réattaquèrent.

Personne ne fut égaré dans cette affaire. Dans la journée, nous nous sommes combattus, une lutte incessante, et le 22, à 4 heures 30 du matin, mais au bout d'un moment les Boches réattaquèrent.

Personne ne fut égaré dans cette affaire. Dans la journée, nous nous sommes combattus, une lutte incessante, et le 22, à 4 heures 30 du matin, mais au bout d'un moment les Boches réattaquèrent.

Personne ne fut égaré dans cette affaire. Dans la journée, nous nous sommes combattus, une lutte incessante, et le 22, à 4 heures 30 du matin, mais au bout d'un moment les Boches réattaquèrent.

ment d'une violence inouïe et d'une mortelle précision ne leur permit cependant pas d'avancer d'un pouce. Quand leur infanterie donna à son tour, nos hommes leur firent éprouver de sanglantes pertes. Ce fut bien fini pour la journée du 25.

Après avoir, une fois de plus, copieusement arrosé nos lignes, les Allemands enfoncèrent contre nous au moins la valeur d'un bataillon. Cette attaque en masse eut au plus haut degré le courage de nos hommes. A cinquante mètres, ils ajustaient les coups, tombant en poussant d'horribles hurlements. C'était un véritable jeu de massacre.

Après 75 ans, de son côté, exécuté un tir de barrage, empêchant l'ennemi de rétrograder, et bien peu des assaillants purent revenir à l'arrière. Presque tous restèrent sur le champ de bataille.

Cela n'empêcha pas les Allemands de nous attaquer quatre fois encore au cours de la journée, et cela sans plus de succès.

Malgré les pertes subies (presque uniquement du fait de l'artillerie, car dans les engorgements, sous des feux de salve bien réglés, tombant en poussant d'horribles hurlements, c'était un véritable jeu de massacre.

Après 75 ans, de son côté, exécuté un tir de barrage, empêchant l'ennemi de rétrograder, et bien peu des assaillants purent revenir à l'arrière. Presque tous restèrent sur le champ de bataille.

Cela n'empêcha pas les Allemands de nous attaquer quatre fois encore au cours de la journée, et cela sans plus de succès.

Malgré les pertes subies (presque uniquement du fait de l'artillerie, car dans les engorgements, sous des feux de salve bien réglés, tombant en poussant d'horribles hurlements, c'était un véritable jeu de massacre.

Après 75 ans, de son côté, exécuté un tir de barrage, empêchant l'ennemi de rétrograder, et bien peu des assaillants purent revenir à l'arrière. Presque tous restèrent sur le champ de bataille.

Cela n'empêcha pas les Allemands de nous attaquer quatre fois encore au cours de la journée, et cela sans plus de succès.

Malgré les pertes subies (presque uniquement du fait de l'artillerie, car dans les engorgements, sous des feux de salve bien réglés, tombant en poussant d'horribles hurlements, c'était un véritable jeu de massacre.

Après 75 ans, de son côté, exécuté un tir de barrage, empêchant l'ennemi de rétrograder, et bien peu des assaillants purent revenir à l'arrière. Presque tous restèrent sur le champ de bataille.

Cela n'empêcha pas les Allemands de nous attaquer quatre fois encore au cours de la journée, et cela sans plus de succès.

Malgré les pertes subies (presque uniquement du fait de l'artillerie, car dans les engorgements, sous des feux de salve bien réglés, tombant en poussant d'horribles hurlements, c'était un véritable jeu de massacre.

Après 75 ans, de son côté, exécuté un tir de barrage, empêchant l'ennemi de rétrograder, et bien peu des assaillants purent revenir à l'arrière. Presque tous restèrent sur le champ de bataille.

Cela n'empêcha pas les Allemands de nous attaquer quatre fois encore au cours de la journée, et cela sans plus de succès.

Malgré les pertes subies (presque uniquement du fait de l'artillerie, car dans les engorgements, sous des feux de salve bien réglés, tombant en poussant d'horribles hurlements, c'était un véritable jeu de massacre.

Après 75 ans, de son côté, exécuté un tir de barrage, empêchant l'ennemi de rétrograder, et bien peu des assaillants purent revenir à l'arrière. Presque tous restèrent sur le champ de bataille.

Cela n'empêcha pas les Allemands de nous attaquer quatre fois encore au cours de la journée, et cela sans plus de succès.

Malgré les pertes subies (presque uniquement du fait de l'artillerie, car dans les engorgements, sous des feux de salve bien réglés, tombant en poussant d'horribles hurlements, c'était un véritable jeu de massacre.

Après 75 ans, de son côté, exécuté un tir de barrage, empêchant l'ennemi de rétrograder, et bien peu des assaillants purent revenir à l'arrière. Presque tous restèrent sur le champ de bataille.

Cela n'empêcha pas les Allemands de nous attaquer quatre fois encore au cours de la journée, et cela sans plus de succès.

Malgré les pertes subies (presque uniquement du fait de l'artillerie, car dans les engorgements, sous des feux de salve bien réglés, tombant en poussant d'horribles hurlements, c'était un véritable jeu de massacre.

Après 75 ans, de son côté, exécuté un tir de barrage, empêchant l'ennemi de rétrograder, et bien peu des assaillants purent revenir à l'arrière. Presque tous restèrent sur le champ de bataille.

Cela n'empêcha pas les Allemands de nous attaquer quatre fois encore au cours de la journée, et cela sans plus de succès.

Malgré les pertes subies (presque uniquement du fait de l'artillerie, car dans les engorgements, sous des feux de salve bien réglés, tombant en poussant d'horribles hurlements, c'était un véritable jeu de massacre.

Après 75 ans, de son côté, exécuté un tir de barrage, empêchant l'ennemi de rétrograder, et bien peu des assaillants purent revenir à l'arrière. Presque tous restèrent sur le champ de bataille.

Cela n'empêcha pas les Allemands de nous attaquer quatre fois encore au cours de la journée, et cela sans plus de succès.

Malgré les pertes subies (presque uniquement du fait de l'artillerie, car dans les engorgements, sous des feux de salve bien réglés, tombant en poussant d'horribles hurlements, c'était un véritable jeu de massacre.

Après 75 ans, de son côté, exécuté un tir de barrage, empêchant l'ennemi de rétrograder, et bien peu des assaillants purent revenir à l'arrière. Presque tous restèrent sur le champ de bataille.

Cela n'empêcha pas les Allemands de nous attaquer quatre fois encore au cours de la journée, et cela sans plus de succès.

à la charge avec de nouvelles compagnies, sur le coup de 10 heures, et le douzième engagement fut aussi chaud que le précédent, sinon davantage.

« Un peu plus tard, le fusilier à la tête par un défilé (obus). Du moins, avant de quitter le champ de bataille, les Français ont la bonne pensée d'exécuter par nos chasseurs, dont le moribond, au cours de ces épisodes, fut merveilleux.

« Bien que nous ayons aussi éprouvé des pertes au cours de ces actions, elles sont de beaucoup inférieures à celles de l'ennemi.

L'impression à l'étranger

En Grèce

Athènes, 29 Février.

Tout le peuple hellène suit avec anxiété les péripéties de la bataille de Verdun, et ne cache pas vers quel côté vont ses vœux ardents. Même les journaux opposés à l'Entente reconnaissent l'héroïque courage français.

« En Grèce, nous faisons des vœux pour les enfants sublimes de la France qui tombent en défendant le sol sacré de leur patrie. »

« La Grèce a la conviction inébranlable que la victoire de la France garantira à l'humanité un avenir meilleur. »

« Nous sommes convaincus que si les Allemands ont le dessus, un sort malheureux sera réservé à l'humanité, tandis que la victoire de la France servira l'humanité et l'humanité. Toute notre admiration va à la vaillante armée française, protectrice des faibles. »

« L'Allemagne dit que qui qu'il arrive, il n'y aura pas de lutte en Macédoine. Il conseille donc à la Grèce de démobiliser. »

« Nous sommes convaincus que si les Allemands ont le dessus, un sort malheureux sera réservé à l'humanité, tandis que la victoire de la France servira l'humanité et l'humanité. Toute notre admiration va à la vaillante armée française, protectrice des faibles. »

« L'Allemagne dit que qui qu'il arrive, il n'y aura pas de lutte en Macédoine. Il conseille donc à la Grèce de démobiliser. »

« Nous sommes convaincus que si les Allemands ont le dessus, un sort malheureux sera réservé à l'humanité, tandis que la victoire de la France servira l'humanité et l'humanité. Toute notre admiration va à la vaillante armée française, protectrice des faibles. »

« L'Allemagne dit que qui qu'il arrive, il n'y aura pas de lutte en Macédoine. Il conseille donc à la Grèce de démobiliser. »

« Nous sommes convaincus que si les Allemands ont le dessus, un sort malheureux sera réservé à l'humanité, tandis que la victoire de la France servira l'humanité et l'humanité. Toute notre admiration va à la vaillante armée française, protectrice des faibles. »

« L'Allemagne dit que qui qu'il arrive, il n'y aura pas de lutte en Macédoine. Il conseille donc à la Grèce de démobiliser. »

« Nous sommes convaincus que si les Allemands ont le dessus, un sort malheureux sera réservé à l'humanité, tandis que la victoire de la France servira l'humanité et l'humanité. Toute notre admiration va à la vaillante armée française, protectrice des faibles. »

« L'Allemagne dit que qui qu'il arrive, il n'y aura pas de lutte en Macédoine. Il conseille donc à la Grèce de démobiliser. »

« Nous sommes convaincus que si les Allemands ont le dessus, un sort malheureux sera réservé à l'humanité, tandis que la victoire de la France servira l'humanité et l'humanité. Toute notre admiration va à la vaillante armée française, protectrice des faibles. »

« L'Allemagne dit que qui qu'il arrive, il n'y aura pas de lutte en Macédoine. Il conseille donc à la Grèce de démobiliser. »

« Nous sommes convaincus que si les Allemands ont le dessus, un sort malheureux sera réservé à l'humanité, tandis que la victoire de la France servira l'humanité et l'humanité. Toute notre admiration va à la vaillante armée française, protectrice des faibles. »

« L'Allemagne dit que qui qu'il arrive, il n'y aura pas de lutte en Macédoine. Il conseille donc à la Grèce de démobiliser. »

« Nous sommes convaincus que si les Allemands ont le dessus, un sort malheureux sera réservé à l'humanité, tandis que la victoire de la France servira l'humanité et l'humanité. Toute notre admiration va à la vaillante armée française, protectrice des faibles. »

« L'Allemagne dit que qui qu'il arrive, il n'y aura pas de lutte en Macédoine. Il conseille donc à la Grèce de démobiliser. »

« Nous sommes convaincus que si les Allemands ont le dessus, un sort malheureux sera réservé à l'humanité, tandis que la victoire de la France servira l'humanité et l'humanité. Toute notre admiration va à la vaillante armée française, protectrice des faibles. »

« L'Allemagne dit que qui qu'il arrive, il n'y aura pas de lutte en Macédoine. Il conseille donc à la Grèce de démobiliser. »

« Nous sommes convaincus que si les Allemands ont le dessus, un sort malheureux sera réservé à l'humanité, tandis que la victoire de la France servira l'humanité et l'humanité. Toute notre admiration va à la vaillante armée française, protectrice des faibles. »

« L'Allemagne dit que qui qu'il arrive, il n'y aura pas de lutte en Macédoine. Il conseille donc à la Grèce de démobiliser. »

« Nous sommes convaincus que si les Allemands ont le dessus, un sort malheureux sera réservé à l'humanité, tandis que la victoire de la France servira l'humanité et l'humanité. Toute notre admiration va à la vaillante armée française, protectrice des faibles. »

« L'Allemagne dit que qui qu'il arrive, il n'y aura pas de lutte en Macédoine. Il conseille donc à la Grèce de démobiliser. »

« Nous sommes convaincus que si les Allemands ont le dessus, un sort malheureux sera réservé à l'humanité, tandis que la victoire de la France servira l'humanité et l'humanité. Toute notre admiration va à la vaillante armée française, protectrice des faibles. »

« L'Allemagne dit que qui qu'il arrive, il n'y aura pas de lutte en Macédoine. Il conseille donc à la Grèce de démobiliser. »

« Les renforts nécessaires sur les points menacés, vu le manque absolu de communications. »

« Des décisions importantes sont imminentes : maintenir, maintenant, les succès russes en Arménie, commenté à faire voir l'importance de l'abandon de grands territoires et de Bagdad, ce qui entraînerait nécessairement le gouvernement turc aux prises avec de grandes difficultés politiques intérieures. »

« On est très inquiet, à Constantinople, de la marche en avant des Russes et de la possibilité d'une chute prochaine de Trébizonde. »

Les Turcs redoutent la chute de Trébizonde

Rome, 4 Mars.

Toutes les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople.

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

des explosions se produisent ; deux pêcheurs sont tués hier. La navigation dans ces parages des îles sudaises est devenue très dangereuse.

Les nouveaux ordres aux sous-marins

Amsterdam, 4 Mars.

Un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères de Berlin, interrogé par le correspondant du New-York Times, a déclaré que les sous-marins allemands ne pourront recevoir l'annulation des nouveaux ordres leur enjoignant de traiter les navires marchands armés comme des croiseurs auxiliaires.

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se trouvaient dans les Balkans ont été rappelées à Constantinople. »

« On a vu à Constantinople, à l'annonce de la chute de Trébizonde, une grande émotion. Les troupes turques qui se



CEUX DE LA CLASSE 17

Notre photographie représente un groupe de jeunes soldats de la classe 17 affectés au 150^e régiment d'infanterie à Chambéry, tous originaires de Nice, Marseille et des environs. — En haut vaigo F.; Viotto Bonifati et Tradaca. — Au milieu (assis de gauche à droite): Court G., Bondi M., Armand (caporal). — En bas (assis de gauche à droite): Bonomo F. et...

LA VIE CHÈRE

Charcuteries départementales

Avec une bienveillance, à laquelle nous ne saurions trop rendre hommage, la municipalité nous a fourni d'amples renseignements sur le fonctionnement des établissements municipaux dont elle a fait bénéficier la population de l'ancienne capitale provençale. Pour la boucherie, la Mairie traite avec le fournisseur. En ce qui concerne les épicerie ainsi que la charcuterie, ce sont les gérants qui achètent, mais, c'est toujours la municipalité qui fixe les prix de vente en tenant compte des cours des marchandises.

Rien de moins compliqué qu'un pareil système. Il a l'avantage de ne faire courir aucun risque financier à la Ville tandis que ses habitants en retirent des profits très appréciables.

Pour la charcuterie, le prix courant établi à la date du 21 janvier 1916, fixe ainsi les taux de vente au kilo: filet, 3 fr. 40; côtes, 3 fr. 20; poitrine, 2 fr. 40; foie, 2 fr. 30; char à saucisse, 2 fr. 50; jambonneau, 2 fr.; lard frais, 2 fr. 20; couenne, 1 fr. 60. Prix fixés par hecto: saucisson, 0 fr. 60; cervelas, 0 fr. 40; jambon salé, 0 fr. 60; florentine, 0 fr. 30; langue fourrée, 0 fr. 40; jambonneau cuit, 0 fr. 50; râlé de foie, 0 fr. 40; andouillettes, 1 fr. 30. Prix de vente au kilo: boudin, 1 fr. 50; saucisses, 2 fr. 70; lard salé, 2 fr. 30; petit salé, 2 fr. 80.

Cette nomenclature accuse des différences sensibles avec les taux en cours à Marseille. Ainsi le filet, pour citer un seul exemple, se vend à 4 francs dans le chef-lieu du département, alors qu'il est livré à 3 fr. 40 à Aix. Il existe d'autres écarts pour la plupart des produits de la charcuterie dont les taux sont fixés par l'administration municipale, ce qui n'existe pas à Marseille.

On se rappelle, sans doute, qu'à Lyon, le maire de cette importante cité nomma, à la date du 20 novembre 1915, une Commission qui se réunit une fois au moins chaque semaine, à l'Hôtel de Ville. Cette Commission, dite des cours, établit un tableau des prix de gros ainsi qu'un tableau des prix de détail pour les denrées de consommation suivantes: viande, charcuterie, triperie, volailles, lapins, lait, beurre, œufs, légumes, fromages, poisson, vin.

L'édilité lyonnaise peut ainsi régulariser les prix de vente au détail dans des centres analogues qui ont été gravisés dans d'autres centres populaires. Elles ont toutes donné de bons résultats, sans atteindre, toutefois, ceux réalisés par la ville d'Aix qu'il importe de souligner.

Il est donc facile de prévoir que la Commission contre la hausse des vivres, instituée par le conseil des Bouches-du-Rhône sur l'initiative du Conseil général, aura fait un travail d'ensemble qui va se trouver dans un rapport documenté. Elle a trop bien réussi pour les boucheries départementales, avec l'appui préfectoral qu'on ne saurait trop louer, pour qu'elle n'achève pas l'œuvre qui lui incombe.

La situation, au point de vue alimentaire, ne se modifiera pas de sitôt. Il devient par conséquent nécessaire d'en suivre les fluctuations, de ne négliger aucun effort, pendant la durée de la guerre, pour sauvegarder les intérêts des consommateurs.

Chacun se doit à cette tâche, surtout les municipalités. Il y en a beaucoup qui n'ont pas encore fait preuve d'initiative. Elles comprennent pourtant le danger d'une guerre vaine laisser improductive une partie du sol national. Il faut que nous puissions tenir jusqu'au bout. C'est en combattant loyalement contre la cherté de la vie, c'est en employant tous les moyens légaux mais aptes à restreindre les excès, que nous tiendrons jusqu'à la victoire finale.

Quelques sous-économisés, chaque jour, sur l'achat des substances indispensables à l'existence humaine, rendront les sacrifices consentis à la cause de la Défense Nationale, moins lourds à supporter. Pourquoi donc hésiter à remplir ce devoir patriotique?

Les exemples donnés par les édilités qui n'ont cessé, dès le début des hostilités, de remplir consciencieusement leur mandat, en prenant toutes les mesures capables d'atténuer la misère qui sévit un peu partout, ne sauraient rester stériles. En ce qui concerne plus spécialement Marseille, c'est à la Commission siégeant à la Préfecture de préparer rapidement l'installation de quelques épicerie, de quelques charcuteries départementales, afin de compléter sa première innovation hautement approuvée par la population.

Il y aura ainsi un régulateur dans les prix de vente avec abaissement de ces prix, comme le fait s'est produit à Aix.

PIERRE ROUX

La Cueillette de l'Or

Le dimanche 27 février, le Comité de l'Or a tenu quatre conférences. La première a eu lieu à La Penne, à 10 heures 30 du matin dans la salle d'école communale où se trouvaient plus de 40 personnes. M. Colomb, maire, présidait la séance; M. Rolland a traité la question de l'or et du crédit et le président du Comité a insisté sur les devoirs des bons citoyens.

A la même heure, M. Joannon faisait une causerie des plus documentées au pres de 50 personnes se trouvaient groupées. Le conférencier a été chaleureusement applaudi.

Violente explosion à Saint-Denis

La Poudrière du fort de la « Double Couronne » saute

45 morts -- 260 blessés

Paris, 4 Mars. Ce matin, une violente explosion s'est produite à la Couronne. C'était un ouvrage de la Double-Couronne qui venait de sauter. Il y aurait de nombreux blessés. On ignore encore s'il y a des morts.

Paris, 4 Mars. Ce matin à 9 h. 25, la courtine Est du fort de la Grande-Couronne à Saint-Denis, a explosé.

Cet ouvrage contenait des explosifs et des grenades.

Un violent incendie s'est déclaré et des explosions partielles continuent. Il y a de nombreuses victimes, dont une vingtaine de morts.

L'ouvrage qui a sauté est la partie droite, en sortant de Paris, de la Double-Couronne, à Saint-Denis. L'incendie continue, mais on ne pense pas qu'il puisse s'étendre, les parties de l'ouvrage restées intactes étant de l'autre côté d'une route.

Le fort qui a fait explosion servait d'entrepôt de munitions.

Il y a des morts civils au alentours.

Le sous-secrétaire d'Etat est sur les lieux.

Le ministre de l'Intérieur sur les lieux

Paris, 4 Mars. M. Malvy, ministre de l'Intérieur, prévenu de l'explosion, au cours de la réunion du Conseil des ministres, s'est immédiatement rendu sur les lieux accompagné de M. Richard, directeur de la Sûreté générale.

Après sa visite, M. Malvy est revenu à l'Élysée, faire part à ses collègues du Cabinet des premières constatations officielles.

Les victimes

Paris, 4 Mars. Jusqu'à présent, la Préfecture de Police signale 45 morts et 260 blessés.

Le président de la République visite les blessés

Paris, 4 Mars. Le président de la République, accompagné par le ministre de l'Intérieur, est allé cet après-midi à l'hôpital de Saint-Denis, visiter les blessés.

Il faut déclarer les biens ou créances des ennemis

M. le procureur de la République nous adresse la communication suivante: La loi du 22 janvier 1916 a rendu obligatoire les déclarations de tous biens ou créances appartenant à des sujets des puissances ennemies et de tous contrats ou conventions passés avec eux.

Le décret d'utilité publique qui devait servir de point de départ à l'application de cette loi ayant été publié, les intéressés doivent faire leur déclaration dans le délai de quinze jours, sous peine de poursuites correctionnelles.

M. le procureur de la République a délégué pour recevoir, par procès-verbal, les déclarations, M. Berthet, commissaire aux délégations judiciaires, Palais de Justice (entrée rue Grignon).

Les déclarations déjà faites par simples lettres devront être renouvelées devant M. Berthet.

La Question des Loyers après la Guerre

A la suite des diverses démarches effectuées par la Fédération des Syndicats commerciaux, industriels et agricoles des Bouches-du-Rhône, touchant la question des loyers de la guerre, M. G. Bergson, député de Marseille, a déposé l'amendement suivant, au projet de loi sur les loyers, en discussion devant la Chambre.

Tous les loyers relatifs à des locaux affectés au commerce, à l'industrie ou à l'exercice d'une profession soumise ou non à la patente et qui viendront à expiration dans les deux années qui suivront le décret fixant la date de la cessation des hostilités, pourront à la demande du preneur, être prorogés d'une durée égale à celle du bail en cours et aux conditions de ce dernier, sans que ceux-ci puissent dépasser cinq années.

Le locataire qui voudra user de cette faculté sera tenu de faire connaître sa volonté au bailleur par acte extrajudiciaire, dans les trois mois qui suivront le décret fixant la date de la cessation des hostilités.

Terrible Accident dans une usine à Istres

UN MORT. — UN BLESSE

Une chaudière de l'usine de l'Osséino fait explosion. — Plusieurs bâtiments sont complètement détruits

Istres, 4 Mars.

Une terrible explosion de chaudière survenue dans la nuit de vendredi à samedi, à 2 heures du matin, a détruit complètement l'usine de l'Osséino, annexe de l'usine de Rassieu, et communément connue dans la région sous la dénomination d'usine Chappell.

L'explosion a été si formidable que plus de la moitié des vastes corps de bâtiments de l'usine, au nombre d'une douzaine, se sont totalement écroulés; les autres ont leur toiture et plancher détruits et les murs ébranlés. Des morceaux de chaudière très lourds, ont été projetés à plus de 80 mètres en dehors de l'usine.

On ne voit plus qu'un amas de débris de toutes natures, parmi lesquels des débris de machines, chaudières et cuves en fer, torçus et déformés.

Par une circonstance heureuse, deux ouvriers seulement étaient présents dans l'usine au moment de l'explosion: le chauffeur Salina Victor, sujet espagnol, dont le corps est couvert de contusions et brûlures, mais qu'on espère néanmoins sauver, et notre compatriote Rachet Pierre, âgé de 50 ans, plus gravement atteint, qui n'a pu survivre à ses multiples blessures et qui est mort deux heures après l'accident. L'infortuné Rachet laisse une veuve et six enfants.

L'usine occupait environ 45 ouvriers, hommes et femmes. Si l'explosion s'était produite quelques heures plus tard, la reprise du travail, une véritable hécatombe se serait inévitablement produite.

On se perd en conjectures sur la cause du sinistre. Une enquête déjà commencée, la fera peut-être connaître. — L. S.



PONTONNIERS DU DÉPÔT DE VOREPPE (ISÈRE) Notre photographie représente un groupe de pontonniers, parmi lesquels plusieurs Marseillais, procédant à des exercices sur l'Isère.

L'Impôt sur le Revenu

Ce qu'il faut déclarer. — Ce qu'il faut payer

Donc, vous êtes admis, désormais, à déclarer votre revenu. Il vous suffira d'aller à la Mairie, de demander une feuille spéciale, de la remplir et de l'envoyer au contrôleur des Contributions directes. Si vous êtes un homme pressé et désireux de ne pas remettre au lendemain ce que vous pouvez faire le jour même, allez-y, au plus tôt. Si votre nature est indolente, sachez que vous avez deux mois de délai.

Mais si je ne veux pas déclarer mon revenu...

Autrement dit, le revenu libre de toutes les sommes qu'a nécessitées son acquisition ou sa conservation. Ainsi un rentier paiera l'impôt sur les rentes qu'il a touchées, déduction faite des impôts déjà existants. Un fermier paiera l'impôt sur les revenus de sa terre, exonérés du loyer, des salaires des ouvriers, etc. Un propriétaire, sur ses loyers diminués de toutes charges et taxes. Ce que veut atteindre la loi, c'est le profit véritable.

Si vous ne voulez pas déclarer votre revenu pendant mars et avril, on vous accordera encore le mois de mai « pour vous mettre en règle ». Mais vous serez puni. Voici comment: les contribuables qui font la déclaration en mars et avril ne sont tenus que de fournir un chiffre global. Ceux qui font la déclaration en mai doivent fournir le détail de leur revenu, détail qui sera contrôlé.

Mais plusieurs personnes habient ensemble, et ont chacune un revenu. Que se passera-t-il ?

Chaque chef de famille est imposable tant en raison de ses revenus personnels que de ceux de sa femme et des autres membres de sa famille habitant avec lui. Mais certains de ces membres n'ont que de petits revenus, et se trouvent à la charge du contribuable. Ce cas est assez fréquent à Paris. Une vieille mère qui n'a pour vivre qu'une petite retraite vient demeurer avec son fils qui a acquis une situation satisfaisante. Devra-t-il déclarer le petit revenu de sa mère, ou bien la signaler comme « personne à charge » ?

Si elle possède un revenu inférieur à mille francs, le contribuable a intérêt à la déclarer personne à charge. Car il sera ainsi exonéré de mille francs. Si elle possède un revenu supérieur à mille francs, il n'a aucun intérêt à se faire exonérer de mille francs, tandis qu'il augmenterait ses revenus d'une somme supérieure.

Un contribuable a à sa charge un grand-mère possédant un revenu personnel de cinq cents francs.

Le contribuable a intérêt à augmenter ses propres ressources des 500 francs provenant de la rente de sa grand-mère, pour bénéficier de l'exonération de mille francs plus les réductions prévues sur le montant de l'impôt.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

Un contribuable a à sa charge un grand-père âgé de 70 ans, infirme, qui ne peut travailler.

Un contribuable, si le revenu de cette même grand-mère est, par exemple, de 4.000 fr., n'a aucun intérêt à se réclamer de la personne à charge pour se faire exonérer d'un côté de mille francs, alors que de l'autre son propre revenu s'accroît de 4.000 francs.

NOS PRISONNIERS EN ALLEMAGNE



Un groupe de Marseillais prisonniers au camp d'Amberg

Nous avons reçu hier la carte postale dont on retrouvera ci-dessus la reproduction. Elle était accompagnée des mots suivants: « Par delà les frontières, de notre lointaine terre d'Alsace, recevez au nom des Marseillais du camp d'Amberg de l'Eglise, Esplanade-Plage. »

Nous adressons nos remerciements à notre aimable correspondant et à nos compatriotes qui ont bien voulu nous adresser ce souvenir de leur captivité, qui permettra aux familles des prisonniers de retrouver dans cette photographie les traits aimés de leurs parents.

Le taux de l'impôt

L'impôt, on le voit, n'est dû que sur des exonérations prévues pour charges de famille.

Son taux est le suivant: 0,40 % pour la fraction impossible comprise entre cinq mille et dix mille; 0,80 % pour la fraction entre dix mille et quinze mille; 1,20 % pour la fraction entre quinze mille et vingt-cinq mille; 2 % pour tout revenu impossible au-dessus de vingt-cinq mille.

Sur le montant de l'impôt, ainsi calculé, intervient une nouvelle réduction en faveur du contribuable ayant des charges de famille, enfants, ascendants et descendants. Cette réduction est de: 2 % pour une personne; 10 % pour deux personnes; 20 % pour trois personnes; 30 % pour quatre personnes; 40 % pour cinq personnes; 50 % pour six personnes. La réduction ne va pas plus loin.

Quelques exemples vont nous familiariser avec le mécanisme de l'impôt et son application à chaque situation:

Un célibataire, un veuf, un divorcé ou une divorcée, n'ayant ni enfant, ni ascendant, ni descendant à sa charge. Revenu: 12.000 francs: Cinq premiers mille francs exonérés... Fr. 0 De 5.000 à 10.000, taux 0,40 %..... 20 De 10.000 à 12.000, taux 0,80 %..... 16 Impôt..... Fr. 36

Pas de charge de famille, pas de réduction. Le même contribuable avec le même revenu, ayant son père, sa mère et un de ses grands-pères à sa charge, soit trois personnes, établit ainsi son imposition: Huit premiers mille francs exonérés... Fr. 0 De 8.000 à 10.000, taux 0,40 %..... 32 De 10.000 à 12.000, taux 0,80 %..... 16 Impôt..... Fr. 48

Un homme marié sans enfant. Revenu 15.000 francs: Sept premiers mille francs exonérés... Fr. 0 De 7.000 à 10.000, taux 0,40 %..... 28 De 10.000 à 15.000, taux 0,80 %..... 40 Impôt..... Fr. 68

Pas de réduction, sa femme étant pas considérée comme une personne à sa charge. Un homme marié avec trois enfants. Revenu, 22.000 francs: Dix premiers mille francs exonérés... Fr. 0 De 10.000 à 15.000 francs, taux 0,40 %..... 40 De 15.000 à 20.000 francs, taux 0,80 %..... 60 De 20.000 à 22.000 francs, taux 1,60 %..... 32 Impôt..... Fr. 132

Réduction pour trois personnes à sa charge. 20 %, soit 26 fr. 40, reste, 105 fr. 60. L'impôt serait le même si au lieu de trois enfants ce contribuable marié avait trois ascendants ou trois descendants à sa charge.

Un célibataire, veuf, veuve, divorcé ou divorcée, sans enfants ni personne à sa charge qui aurait exactement le même revenu global soit 22.000 francs: Cinq premiers mille francs exonérés... Fr. 0 De 5.000 à 10.000 francs, taux 0,40 %..... 20 De 10.000 à 15.000 francs, taux 0,80 %..... 40 De 15.000 à 20.000 francs, taux 1,60 %..... 60 De 20.000 à 22.000 francs, taux 1,60 %..... 32 Impôt..... Fr. 152

Pas de charge, pas de réduction.

